

Réforme: les associations municipales doivent prendre l'initiative, selon deux experts

Un ancien directeur de l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick, Frédérick Dion, et une professeure à l'Université de Moncton, Christine Paulin, encouragent les associations de Municipalités à prendre des initiatives dans le cadre de la réforme de la gouvernance locale.



Cédric Thévenin

cedric.thevenin@acadienouvelle.com

L'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (AFMNB) et l'Union des municipalités du N.-B. (UMNB) attendent avec impatience un rapport sur le cadre fiscal des gouvernements locaux commandé par le gouvernement provincial.

Celui-ci affirme qu'il le publiera prochainement, après avoir semblé hésiter à le faire. Il précise que le rapport est en processus de révision. Il évoque aussi un sommet qu'il a annulé en septembre.

«Le ministère réexaminera une approche pour un sommet financier et poursuivra les discussions sur la réforme financière et fiscale en 2024, indique l'agente des communications du ministère des Gouvernements locaux, Clarissa Andersen. Une discussion plus approfondie sur la manière de financer le nouveau cadre de gouvernance locale est maintenant nécessaire.»

ENCOURAGER L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Un ancien directeur de l'AFMNB, Frédérick Dion, pense que les associations des Municipalités devraient prendre des initiatives en attendant. Il s'inquiète d'une possible augmentation des inégalités entre les collectivités de la province, à cause de la réforme de la gouvernance locale.

«Des possibilités de s'épanouir»

Une professeure de l'Université de Moncton (U de M), Christine Paulin, conseille aussi aux associations de Municipalités d'éviter d'espérer trouver des solutions définitives aux problèmes de leurs membres dans un rapport commandé par le gouvernement provincial et lors d'un sommet sur leurs finances.

La chercheuse à l'École des hautes études publiques de l'U de M souligne la nécessité de se mettre à jour constamment sur les défis du monde municipal. Elle convient également de l'utilité pour les associations de Municipalités d'entreprendre leurs propres analyses de la situation. Par ailleurs, Mme Paulin trouve logique a priori d'affirmer que la réforme de la

gouvernance locale - en son état actuel - augmente financièrement les iniquités territoriales. Elle invite cependant les collectivités rurales à réfléchir à leurs avantages. Ceux-ci peuvent être géographiques par exemple, selon elle. «Est-ce que les communautés rurales n'ont rien? Je ne suis pas prête à dire ça, déclare la professeure. La réforme leur donne, à elles aussi, des possibilités de s'épanouir et de devenir viables à moyen ou à long terme. Il faut penser en dehors des sentiers battus et s'approprier le changement qui s'est fait très vite.»

Mme Paulin fait valoir la collaboration régionale (au niveau des Commission de services régionaux) que rend obligatoire la réforme de la gouvernance locale. «Ça donne la possibilité aux régions de proposer des choses au gouvernement provincial et de prendre des initiatives, dans le secteur du tourisme par exemple», dit-elle. - CT

Les Villes de Moncton, Saint-Jean, Dieppe et Fredericton ont pu baisser leur taux de taxation des zones résidentielles pour la prochaine année fiscale. Pendant ce temps, Belle-Baie a dû augmenter le sien, par exemple.

Le président de l'AFMNB, Yvon Godin, a avancé qu'environ 30% des Municipalités ont des difficultés financières. Il faisait référence à une intervention de l'économiste André Leclerc à un événement organisé par son association en octobre. Cet expert a travaillé sur le rapport commandé par le gouvernement provincial.

«Je pense que les associations municipales devraient être plus proactives, soutient M. Dion. Celles-ci doivent démontrer les écarts qui se creusent [entre les collectivités], soumettre des propositions et ne pas attendre un rapport, un sommet et des solutions de la province.»

Il fait valoir le grand nombre d'anciens Districts de services locaux (DSL) qui se

trouvent dans le territoire de bien des villes du nord de la province.

C'est le cas de Rivière-du-Nord, de Caraquet, de l'Île-de-Lamèque, de Belle-Baie, de Campbellton et de Vallée-des-Rivières, par exemple.

M. Dion soutient que ces Municipalités, qui doivent offrir des services dans des territoires vastes et peu densément peuplés, sont plus à risque d'avoir des problèmes financiers.

Beaucoup de collectivités du comté de Kent, du Sud-Est, du Sud-Ouest et de la région de Fredericton (dont la capitale provinciale elle-même) comprennent un grand nombre d'anciens DSL. Cependant, les Villes de Moncton et de Dieppe n'en contiennent qu'une chacune. La Municipalité de Saint-Jean n'en a incorporé aucun.

«Les grandes municipalités ont déjà la part du lion des subventions fédérales et provinciales ainsi que plus de capacités financières», soutient M. Dion. ■